

INFO SANTE BOURBONNAIS



AMLAPS



PHARMACIENS,
VALORISONS
NOS COMPETENCES



Ce qui change
au 1er janvier 2024 dans votre département

En cas de besoin: **J'appelle le 15**

Je reçois les premiers conseils et en fonction de mon état :

☞ Je prends rendez-vous avec mon médecin traitant le lendemain

OU

☞ Je suis dirigé vers un médecin généraliste de garde

jusqu'à 0h00

OU

☞ Je suis dirigé vers les urgences du centre hospitalier
le plus proche de mon domicile

Avec mon ordonnance je vais à la pharmacie de garde
accessible jusqu'à 1h00 du matin



**SEULS LES HOPITAUX POURRONT
CONTACTER LA PHARMACIE DE
GARDE EN CAS D'URGENCE
APRES 1H00 DU MATIN**

cpts
Nord Allier

Communauté Professionnelle
Territoriale
de Santé



CPTS VVA

